



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 28 novembre 2024  
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 novembre  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 22 novembre 2024

### Etaients présents :

AMIOT Myriam, AUDOUBERT René, MANFRIN Jean-Marc, BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PETAUT-JEAN Sophie, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAC Stéphane.

### Etaients excusés :

BENARFA Ali, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DA SILVA Sandra, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, LAFARGUE Denis, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VIGNES Michel,

### Etaients absents : /

### Pouvoirs :

CAZAUX Jean-Michel (pouvoir donné à DELCROIX Bernard), CHALDUC Jean (pouvoir donné à TURREL Denis), ESQUIROL Jean-Marc (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse), LAFARGUE Denis (pouvoir donné à CONDIS Sylvette).

Secrétaire de séance : Sylvette CONDIS

Nombre de délégués titulaires en exercice : 57  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39  
Pouvoirs : 4

### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.volvestre.fr



## Délibération C20241128\_129 Décision modificative n°3 du budget principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°3 ci-dessus sur le Budget principal de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

39 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20241128\_130 Budget annexe ZA Naudon Décision modificative n°1

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus sur le Budget annexe ZA Naudon de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

39 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20241128\_131 Attribution de fonds de concours Commune de Noé

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Noé en vue de réaliser l'installation de clés électroniques et d'un nouvel éclairage LED à la salle Polyvalente - Gymnase, à hauteur de 18 229,15 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

39 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20241128\_132 Attribution de fonds de concours Commune de Canens

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Canens en vue d'acquérir des équipements et de réaliser des travaux de rénovation intérieure de la mairie, à hauteur de 8 972,28 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

39 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20241128\_133 Taux horaire des travaux en régie

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'appliquer le tarif horaire de 27,88 € pour le calcul des travaux en régie 2024 pour le service patrimoine (catégorie B) ;
- D'appliquer le tarif horaire de 21,06 € pour le calcul des travaux en régie 2024 pour le service patrimoine (catégorie C) ;
- D'appliquer le tarif horaire de 19,48 € pour le calcul des travaux en régie 2024 pour le service voirie (catégorie C hors agent de maîtrise) ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

39 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

A Carbonne, affiché le 29 novembre 2024

~ ~ ~ ~ ~